



## REGLEMENT DU PRIX DE L'ÉTHIQUE

**Notre éthique ne nous permet pas de juger ce qui est bien ou mal, de ce qui est bon ou mauvais. C'est une réflexion sans obligation, ni sanction.**

Le but de ce prix est de développer et répandre la notion **ÉTHIQUE** au sein des clubs, avec la création d'un prix de l'éthique pour l'ensemble des districts.  
Ce prix peut sensibiliser les membres aux valeurs fondatrices et éthiques du Lionisme.

Le règlement est commun à chaque district qui aura à même de trouver un thème.  
Ce dernier est fixé par le Gouverneur en début de mandat et, au plus tard, au 15 septembre de l'année.

Chaque club ou membre d'un club est libre de participer à ce prix par un travail portant sur le thème proposé. Ce travail est ensuite transmis à son district par le Président du Club selon les modalités décrites en fin de règlement. Il est accompagné d'une fiche d'inscription dont vous trouverez un modèle ci-joint.

La composition du jury (7 membres) chargé de désigner le lauréat est composé de la manière suivante:

- Gouverneur
- Past-Gouverneur
- 1er Gouverneur élu
- 2ème Gouverneur élu
- Délégué éthique du district
- Un membre du bureau du cabinet ( secrétaire, trésorier ou chef de protocole)
- Un membre nouveau Lions désigné par le Gouverneur

Dans le cas d'absence d'un membre du jury, celui-ci peut être remplacé par un membre du cabinet désigné par le Gouverneur.

Les candidats doivent fournir leurs travaux sous l'une des formes suivantes:

- +un texte de 600 mots environ (4 mn) sous fichier PDF (police: Helvetica, 12 pt);
- +un diaporama (powerpoint pour PC ou keynote pour MAC) avec commentaires;
- +une video.

Le déroulé sous ces deux derniers formats doit également durer 4 mn au maximum.

Ce travail sera transmis, au plus tard, 1 mois avant la date du Congrès de Printemps, au secrétaire de son district qui aura la charge de le transmettre au jury désigné plus haut.  
Le jury en prend connaissance et en délibère la veille du congrès pour désigner le lauréat.  
Au cours du Congrès de Printemps, le Gouverneur dévoilera le nom du lauréat et lui remettra, s'il est présent, le diplôme de l'éthique et une invitation à participer (prise en charge par le district) à la prochaine convention nationale.

**Chaque district organise individuellement le concours dans le respect de ce règlement.**



## **BULLETIN D'INSCRIPTION**

PRIX DE L'ETHIQUE DU DISTRICT 103..... ANNÉE:

THEME RETENU PAR LE DISTRICT:.....

CLUB DE.....

TRAVAIL ÉLABORÉ PAR.....(Nom et Prénom du candidat)

SI TRAVAIL COLLECTIF.....(Nom du Porteur de la candidature du club)

N° TELEPHONE:.....

E-MAIL:.....

Fait A:.....

Le:.....

Signature du candidat ou du porteur:

Nom et Signature du Président: